

COMPTE RENDU REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 13 NOVEMBRE 2015

Etaient présents : MM. SINDOU JP., AUDOIN J., BENAC C., BODIN A., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél, GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S.,

Absent : Mr. MENUET C. (excusé)

Secrétaire de Séance : Mr. HEREIL G.

1) Lecture et approbation du Procès Verbal de la précédente réunion

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2) Avis sur Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Les membres du Conseil Municipal ayant pu prendre connaissance du document de Mme la Préfète, transmis précédemment par mail, un rappel est fait des trois scénarios proposés par la Commission départementale de Coopération Intercommunale. Le Maire indique que des rencontres sont en cours entre le président de la Communauté de Communes et plusieurs communes limitrophes, souhaitant intégrer notre communauté.

Après que chacun est donné son avis sur les projets de regroupement proposés, l'assemblée décide d'adopter la délibération suivante par 9 voix pour et 1 abstention :

Vu, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Mme la Préfète du Lot, qui propose 3 scénarios différents :

- « le scénario de l'éclatement » : la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat explose et ses communes membres sont réparties sur 3 intercommunalités différentes ;
- « le scénario minimaliste » : la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat fusionne avec la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour former une intercommunalité « Centre Ouest » ;
- « le scénario de l'équilibre » ou « scénario sourire » : la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat fusionne avec celles de Quercy-Bouriane et de Cazals-Salviac.

Vu, la délibération de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat n°2015D68 en date du 1^{er} octobre 2015, actant la volonté de maintien d'une collectivité à taille humaine et efficace au service de la population ;

Considérant, qu'en l'absence d'avis avant le 15 décembre 2015 celui-ci sera réputé favorable, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour exprimer un avis sur ce schéma.

Considérant :

- que notre communauté de communes affiche une incontestable bonne santé budgétaire et est une des plus saines collectivités au regard de son faible endettement réel,

- que les efforts de gestion, au plus près des besoins, dans un souci d'économie permanent et de dépenses de fonctionnement particulièrement contenues font apparaître des charges de fonctionnement optimisées,

- que chaque exercice budgétaire permet à la communauté de communes non seulement de disposer des ressources suffisantes pour financer les projets et les actions dont notre population a le besoin, grâce à des équipements de bonne taille, sans dépenses inutiles ou surdimensionnées, mais permet également de dégager des excédents de fonctionnement significatifs.

- que la taille "humaine" de notre collectivité permet une gouvernance laissant pleinement la place et la parole aux représentants de chaque commune, dans une démocratie de proximité et de dialogue. Que cette gouvernance respectueuse de tous est un gage de grande efficacité dans la recherche de l'intérêt général,

- que notre territoire a clairement fait la preuve de sa capacité à s'aménager, à structurer ses services et équipements, en matière de petite enfance, de jeunesse, de tourisme local, de vie associative et sportive, de santé ...,

- que notre territoire a fait la preuve de sa forte capacité d'innovation, notamment au travers de son Pôle de santé qui, avec l'antenne décentralisée du Gérontopôle de Toulouse, son service de prise en charge des premières urgences cardiaques, fait figure de référence dans notre département et en région,

- que notre territoire est dépositaire d'une identité rurale et centrale dans notre département, que nous portons la conviction que le paysage intercommunal départemental se doit de compter, aux côtés de grandes et vastes intercommunalités, des territoires de taille plus modeste mais intenses par l'identité rurale qui est la sienne,

- que cette identité est plus qu'un symbole, une force dans nos actions et notre travail collectif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- affirme que tout doit être entrepris pour permettre à la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat de se maintenir en atteignant le seuil dérogatoire de 5000 habitants permis par la Loi ;
- affirme que son bilan et sa capacité à se maintenir utilement au service de notre population seront défendus publiquement ;
- donne mandat au président et aux vice-présidents de la communauté de communes, pour engager auprès des communes voisines et ayant exprimé un souhait de faire vivre une identité de proximité et de territoire, toutes démarches permettant d'étudier les possibilités de notre élargissement ;
- rejette à la majorité (9 voix pour le rejet, 1 abstention) le projet de schéma de coopération intercommunale tel que proposé par les services de l'Etat.

3) Modification des Statuts de la CCCLM – Extension de Compétence

Cette modification porte sur l'intégration des rivières du Vers et de la Rauze dans le domaine de compétence de la communauté de communes. Il est donc proposé de modifier les statuts de la façon suivante :

5.2 Compétences optionnelles / Mise en valeur et protection de l'environnement

Ajout du paragraphe suivant :

- *Participation financière aux actions de préservation, d'aménagement et de valorisation des milieux naturels des bassins du Vers et de la Rauze proposées par le*

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy, sous réserve de l'accord préalable du conseil communautaire ;

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

4) Réfection du Mur de Soutènement de la rue Roquebilière

Le Maire informe tout d'abord que la réfection du mur de soutènement sous l'Eglise a été réalisée.

En ce qui concerne le mur de soutènement de la rue *Roquebilière*, il rappelle les différents devis et solutions proposés. Il précise que la propriétaire du jardin en contrebas accepterait de verser une participation financière à la réfection de ce mur.

Reste à déterminer la nature des travaux. Après discussions, ce mur pourrait être mis en œuvre par des bénévoles après réalisation d'un petit enrochement par une entreprise (afin d'avoir une bonne assise), sachant que ce mur fait environ 2 m de haut.

L'entreprise Ganil de St-Cernin sera contactée afin d'étudier la possibilité de son intervention (accès au bas du mur difficile).

5) Admission en Non-valeur de Titres de Loyers impayés

Etant en attente de la réponse de la Préfecture concernant ce problème récurrent de décision relevant du Tribunal de Commerce et ne concernant donc pas une affaire privée, ce point est ajourné.

6) Participation aux Frais de Fonctionnement des Ecoles du RPI de Lauzès 2014/2015

Les membres du Conseil Municipal ayant pu prendre connaissance du détail des frais de fonctionnement et des activités périscolaires de chacune des 3 écoles du R.P.I. de Lauzès, ainsi que de la garderie pour l'année 2014/2015, il est rappelé la décision de l'ensemble des Maires du regroupement pédagogique de répartir dans leur globalité ces frais de fonctionnement et de fixer le montant en divisant le coût total des charges des 3 écoles par le nombre d'enfants inscrits.

Avec un effectif de 69 élèves en moyenne sur l'année, le coût par enfant s'élève à 1 466.56 € (activités périscolaires pour 106 € incluses). La commune de Sénailac ayant 4 enfants scolarisés à St-Cernin, 2 enfants à Lauzès et 1 enfant à Sabadel pendant les trois trimestres, le montant de la participation s'élève donc à 10 265.92 €.

En ce qui concerne la garderie, les frais de fonctionnement sont calculés sur la totalité des élèves scolarisés et répartis ensuite pour chaque commune en fonction du nombre d'enfants inscrits au RPI. Cette participation s'élève à 210.21 € par élève pour l'année scolaire 2014/2015, déduction faite de la participation de 15 € par trimestre des familles fréquentant la garderie. La commune de Sénailac ayant 7 enfants scolarisés au RPI, la participation s'élève à 1 471.47 €.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal acceptent la participation à régler pour ces frais de fonctionnement 2014/2015.

Un point est ensuite fait sur les projets de regroupement des 3 écoles, les communes de St-Cernin et Lauzès souhaitant chacune conserver leur école avec prévision d'une extension pour l'accueil de l'ensemble des élèves. Un avis de l'Inspecteur d'Académie doit être donné prochainement sur l'opportunité de la création d'un pôle unique.

7) Proposition de Dissolution du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

La loi NÔTRE du 7 août 2015 donne la possibilité aux communes de – 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale. Il devient donc facultatif. Compte tenu du peu d'activité de ce service qui oblige à produire chaque année un budget, un compte administratif avec des réunions réglementaires, la question se pose de savoir si nous devons le conserver. Il peut être purement et simplement dissous par délibération du conseil municipal.

Les conséquences : S'il n'existe plus de CCAS, la compétence d'action sociale est assurée par le conseil municipal. Le budget correspondant est intégré dans celui de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2016.

8) Recensement de la Population – Rémunération de l'Agent recenseur

Le recensement de la population aura lieu pour la commune de Sénailac, du 21 janvier au 20 février 2016. Il revient au Conseil Municipal de décider de la rémunération de l'agent recenseur, sachant qu'une dotation de l'état de 361 € est attribuée à la commune de Sénailac au titre de cette enquête de recensement 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent recenseur pour la durée de la mission, qui sera recruté courant décembre, et de lui octroyer le montant global de la dotation de l'état et une indemnité supplémentaire de 239 € pour les demi-journées de formation obligatoire à effectuer, soit un montant brut total de 600 €.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016.

9) Clôture du Budget Lotissement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion de l'acquisition d'un ensemble de terrain au *Clos de Laurensen* pour la réalisation d'un éventuel hameau, il avait été décidé en 2009 de créer un budget *Lotissement*.

Il précise que ce projet n'ayant pas eu de suite, le budget annexe n'a donc jamais servi et propose de le clôturer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la clôture du budget annexe « *Lotissement* ».

10) Travaux de Voirie 2016 (Communauté de Communes)

Afin d'établir le programme voirie de la Communauté de Communes pour 2016, les communes doivent faire part de leurs propositions. Après discussions, il est proposé

- Le chemin des *Jonquasses* (en priorité sur la partie plane où l'eau stagne, avec suppression du mur écroulé sur un côté avec confirmation de l'accord du propriétaire et concassage des cailloux à privilégier)
- Le chemin de *Barguières Hautes* (desservant la maison Comté) ; il conviendra au préalable de classer ce chemin et de le transférer ensuite à la communauté de communes

En ce qui concerne le chemin de *Nozières* prévu en 2015, les travaux sur ce chemin seront encore à reporter, l'enlèvement de gros chargements de bois n'étant pas effectué, et les camions risquant de dégrader le revêtement neuf.

Le Maire aborde ensuite le problème du chemin sous l'église de Sénailac dont l'état nécessite un revêtement afin de sécuriser la bande de roulement. Un revêtement semblable à celui du chemin du cimetière serait le mieux adapté. Un devis sera demandé à différentes entreprises, ce chemin relevant de la compétence de la commune.

11) Débroussaillage des Chemins Ruraux

Le Conseil Municipal décide de réaliser un programme de débroussaillage de divers chemins ruraux pour un montant maximum de 1 500 €. L'entreprise de L. Raffy à Blars sera contactée pour ces travaux. Il conviendra au préalable de faire le tour des chemins pour évaluer les besoins. Certains chemins sont déjà évoqués en priorité.

12) Programme 2016 de Dissimulation des Containers OM

Un nouveau programme de dissimulation va être lancé pour 2016 par la Communauté de Communes. Les communes doivent indiquer le site qu'elles souhaitent dissimuler (un emplacement par commune). Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas mettre en place d'autres dissimulations telles qu'elles sont proposées, trop imposantes dans le paysage. Par contre, le site des containers situé à *La Croix Blanche* nécessiterait un aménagement. Une réflexion sur le type d'aménagement à réaliser est lancée.

13) Opération SYDED (Commune 100 % compostage)

Cette opération a pour but d'agir sur la réduction des déchets organiques (bacs marrons) en aidant et accompagnant les communes pour la mise en place d'actions en faveur du compostage et de techniques de jardinage produisant peu de déchets et limitant l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement. Elle a également pour but d'accompagner les communes dans la recherche de solutions alternatives à l'interdiction de brûler des végétaux. Les communes intéressées doivent faire acte de candidature. Le Conseil Municipal n'envisage pas pour le moment de s'inscrire dans cette démarche.

14) Demande d'Affiliation du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) de Figeac Quercy Vallée de la Dordogne au Centre de Gestion de la FPT du Lot

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot est saisi d'une demande d'affiliation volontaire de la part du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Figeac Quercy Vallée de la Dordogne (PETR) (Syndicat composé de 5 communautés de communes). Les communes adhérentes au CDG 46 doivent donner leur avis sur cette demande. Après concertation, le Conseil Municipal n'émet aucune objection à cette affiliation.

15) Questions diverses

► Proposition PNRCO d'accompagnement préalable au dépôt de permis de construire : Le parc régional propose aux communes la création d'une commission composée d'élus de la commune, d'un architecte du CAUE, d'un urbaniste du Parc et d'un instructeur des permis de de maison neuve et d'aider les élus à argumenter leur décision.

Mél. Gardou se propose de faire partie de cette commission pour la commune de Sénailac.

► Charte APCEN/PNRCO pour la Protection du Ciel Nocturne : Suite à la mise en place construire qui aura pour mission d'accompagner les personnes ayant un projet de construction d'un nouvel éclairage public sur le village d'Artix, la commune pourrait adhérer à la Charte pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne, proposée par l'ANPCEN et relayée par le Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Considérant que la démarche de la commune dans les travaux réalisés, s'inscrit pleinement dans les objectifs de cette charte (choix de nouveaux luminaires adaptés à Artix, extinction de l'éclairage public pendant la nuit, choix de l'orientation des réflecteurs, limitation des nuisances lumineuses sur les deux villages) le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à la signer.

► Travaux de Peinture : Divers travaux de peinture seraient à réaliser sur les sites de la commune, le Christ et la porte de l'Eglise à Artix, diverses menuiseries sur les bâtiments communaux de Sénailac, notamment les volets du bâtiment de la mairie. Des devis seront sollicités.

► Communes Nouvelles : Une réunion avec les maires des communes de Sabadel, Lauzès, Blars et Orniac a eu lieu pour étudier un éventuel regroupement de communes. Il est proposé d'organiser une réunion d'information de la population sur ce sujet le 02 décembre à 20 h 30.

16) Informations diverses

► Animation Circuit de Bourg : Le circuit d'Artix a été proposé à la Communauté de Communes pour une animation à l'occasion de la Fête du village d'Artix le 03 juillet 2016.

► Veillée du Parc : La candidature de la commune de Sénailac pour accueillir une veillée pendant l'hiver 2015/2016 n'a pas été retenue, compte tenu du nombre de demandes reçues.

► Subvention du Ministère de l'Intérieur : Un courrier a été reçu pour confirmer l'accord du transfert de la subvention de 1 000 € à l'opération de sécurisation du mur de la Place haute à Sénailac.

► Transport Scolaire : Il est à noter qu'une baisse sensible de la participation du Conseil Général au financement du transport scolaire a été enregistrée sur l'ensemble du regroupement pédagogique de Lauzès/Sabadel/St-Cernin pour l'année 2015/2016, qui remet en cause l'organisation de ce transport par les communes elles-mêmes. Une rencontre avec les responsables du service des transports et les conseillers départementaux doit être programmée afin d'avoir les explications nécessaires.

► Compte Rendu Commission Développement Economique de la CCCLM : C. Bénac fait état de la réunion du 23 octobre ayant pour objet d'organiser un état des lieux de la Signalisation d'Information Locale dans chaque commune du territoire communautaire afin d'envisager une mise aux normes de la publicité de l'ensemble des activités touristiques, commerciales, etc., de déterminer les besoins en enseignes réglementaires, chiffrer les coûts et rechercher les financements correspondants.

► Plan Paysage : Mél. Gardou fait le point sur l'achèvement des travaux du Plan Paysage dans lequel plus de 100 actions ont été imaginées et dont un certain nombre vont être lancées dès 2016.

► Conseil Communautaire : Le prochain Conseil Communautaire doit avoir lieu le 25 novembre à la salle polyvalente de Sénailac.

► Elections Régionales : Le planning du bureau de vote est établi en vue des élections régionales des 06 et 13 décembre prochains.
